



Agent de sûreté et casier judiciaire étranger

Par **Djahar**, le **25/09/2014** à **10:42**

Bonjour,

J'ai assisté à une présentation des métiers de l'aéroportuaire et le métier d'agent de sûreté me plaît bien. Par contre, pour faire ça ils font une enquête sur les antécédents et faut un casier vierge. En France mon casier est vierge et je suis français, par contre peut être un stic : une fois j'ai été convoqué car lors d'une fête de village, il y a eu des véhicules dégradés, j'ai été interrogé au commissariat comme d'autres car on était dehors mais ce n'était pas nous et le coupable s'est dénoncé. Une autre fois on a foutu un peu le bordel et on a été convoqué au commissariat où on nous a interdit de retourner dans la zone. Cela remonte à 13 ans. Est-ce que ça apparaît ? et est ce que ça sera préjudiciable ? Si ça apparaît, est ce qu'il y a moyen de supprimer ça vu que ce n'est pas important ?

Par contre, j'ai un casier en Allemagne avec 3 jugements (alcool au volant, conduite sans permis, sans permis + alcool), juste eu de la suspension plusieurs mois puis j'ai pu retourner conduire en Allemagne. Cela s'est encore passé il y a 13 ans, mon dernier fait a été jugé quelques mois avant que l'Allemagne ne communique les infractions à la France. Mais, est-ce que, lorsqu'ils vont contrôler, ça apparaît sur un fichier en France ? et si non, est ce qu'ils risquent de demander aux autres pays si j'ai un casier ?

Merci pour les réponses.

Par **citoyenalpha**, le **27/01/2015** à **20:12**

Bonjour

dans votre cas pas de soucis pour obtenir l'agrément et vos affaires pas suffisamment sérieuses et anciennes pour vous voir refuser cet agrément

Restant à votre disposition